

# Vous êtes gestionnaire d'un Accueil de loisirs CALENDRIER 2024



Pensez à mettre à jour  
vos habilitations en cas de  
changement d'utilisateurs

Janvier    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Septembre    Octobre    Novembre    Décembre

Déclaration prévisionnelle 2024  
avant le 31 mars

Actualisation du  
24/09 au 21/10

Déclaration réelle 2023  
avant le 31 mars

Echéance	Etape	Informations complémentaires
Avant le 31 mars	Déclaration prévisionnelle 2024	<b>A la validation de votre déclaration</b> , vous recevrez un acompte à hauteur de 70% du montant de votre droit prévisionnel 2024, Ps Alsh + Bonus territoire (le cas échéant)
Avant le 21 octobre	Déclaration actualisée 2024	<b>Actualisation de votre déclaration 2024</b> en utilisant vos données réelles pour la période de janvier à septembre 2024 puis prévisionnelles d'octobre à décembre 2024.
Avant le 31 mars	Déclaration réelle 2023	<b>À la validation de votre déclaration</b> , vous recevrez le solde de votre droit réel 2023. Ps Alsh + Bonus territoire (le cas échéant)